



# Ville de Malakoff

Département des Hauts-de-Seine

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU MARDI 30 septembre 2008

## Compte rendu sommaire

Nombre de membres  
Composant le conseil : **35**  
En exercice : **35**

L'an deux mil huit, le mardi 30 septembre à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 22 septembre 2008, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Catherine MARGATÉ**, Maire.

### Etaient Présents :

**Mr Serge CORMIER – Mme Françoise GUILLOIS – Mr Jean SEIGNOLLES –  
Mme Catherine PICARD – Mme Dominique CORDESSE – Mr Gilbert NEXON –  
Mme Jacqueline BELHOMME – Mr Antonio OLIVEIRA – Mme Fatiha ALAUDAT –  
Mme Jacqueline CAPUS – Mme Michelle BÉTOUS – Mr Joël ALLAIN – Mr Pierre  
AVRIL - Mr Didier GOUTNER – Mme Marielle TOPELET à partir de 20 h 32 –  
Mme Mireille MOGUEROU - Mme Kattalin GABRIEL à partir de 19 h 45 – Mr Claude  
LHOMME - Mr Gilbert MÉTAIS – Melle Djamila AIT-YAHIA – Mme Sophie BACELON  
Mr Thierry NOTREDAME – Mme Patricia CHALUMEAU – Mr Gilles CLAVEL –  
Mme Sabrina GUERARD à partir 20 h 28 – Mme Vanessa GHIATI à partir de 19 h 30  
Mr Pierre François KOECHLIN – Mr Pierre VIALLE - Mr Thibault DELAHAYE - Mme  
Yvette ANZEAU – Mr Gérard CHARVERON – Mr Thierry GUILMART – Mr Jean-  
Emmanuel PAILLON.**

### Ont donné mandat :

**Mr Dominique CARDOT.**

### Absent excusé :

**Aucun**

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, **Madame Patricia CHALUMEAU**, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

## **MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS :**

### *Elle se félicite de la naissance de :*

- **Rozanne**, née le 26 juin 2008, fille de **Monsieur Alex ASHOFTEH**, ingénieur principal à la direction des services techniques.
- **Baptiste**, né le 18 juillet 2008, fils de **Madame Isabelle SE-ONDOUA MBARGA**, chef de service au secrétariat général.
- **Mathys**, né le 3 septembre 2008, fils de **Madame Katty REBOUL**, agent social à la crèche Brassens.
- **Yanis**, né le 13 septembre 2008, petit-fils de **Madame Adja MESSAL**, agent d'entretien.
- **Sacha**, né le 17 septembre 2008, fils de **Madame Vanessa LEONEC**, employée au service culturel.

### *Elle déplore le décès de*

**Madame Hélène LE GRUMELEC**, le 28 juin 2008, employée à la ville de 1968 à 1996, en tant qu'agent d'entretien puis assistante dentaire, au Centre Municipal de Santé. Elle était la mère de **Madame Patricia LE GRUMELEC**, assistante de direction au Centre Municipal de Santé.

**Monsieur Philippe THOMAS**, le 9 août 2008, serrurier au Centre Technique Municipal, employé à la ville depuis 1997. Il a été soudainement emporté par la maladie. Il était apprécié pour sa gentillesse et son dévouement. Epoux de Madame Bernadette THOMAS, agent d'entretien à l'école maternelle Jean-Jaurès.

**Monsieur Guy DUCOLONÉ**, le 25 août 2008, à l'âge de 88 ans, Député des Hauts-de-Seine durant 24 ans, ancien Vice-président de l'assemblée nationale, Conseiller général pendant 35 ans, Conseiller Municipal d'Issy-les-Moulineaux et Officier de la Légion d'honneur et Commandeur dans l'Ordre national du Mérite.

*Intervention de Madame le Maire en l'hommage à Guy DUCOLONÉ.*

*Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence.*

### *Approbation de compte rendu analytique*

Le compte rendu analytique du Conseil Municipal du 24 juin 2008 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

# **AFFAIRES EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QU'IL EST PROPOSÉ A L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR ADOPTER SANS DÉBAT :**

*Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.*

## **FINANCES**

### **- Régie de recettes au CMS : remise de débet**

A la suite d'un vol survenu le 7 avril 2008, une remise de débet de 133, 01 euros est accordée à la régisseuse de la régie de recettes du Centre Municipal de Santé. Un mandat sera émis sur le compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » de l'exercice budgétaire 2008.

### **- Régularisation du versement de la subvention de 3000 euros à l'Association des Maires du Nord de la France**

En accord avec la trésorière principale, la Ville de Malakoff a versé une subvention de 3000 euros à l'association des Maires du Nord pour venir en aide aux victimes de la tempête du 3 août 2008. Pour régulariser cette situation les membres du Conseil Municipal adoptent une délibération relative au versement de cette subvention.

### **- Affectation du fonds de concours de 424 609 € provenant de la communauté d'agglomération Sud de Seine**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte le fond de concours de 424 609 euros accordé par la communauté d'agglomération Sud de Seine au financement d'une partie des dépenses des fluides et des travaux dans les équipements publics communaux à hauteur de 424 391 € et au remboursement à l'association « Théâtre Sans domicile » de la Taxe professionnelle pour un total de 218 euros payé à la communauté d'agglomération Sud de Seine au titre des exercices 2006 et 2007.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **- Modification de la délibération n°2008-28 relative aux délégations du Maire selon l'article L2122-22 du CGCT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la modification de la délibération n°2008/28 du 16 mars 2008 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire selon l'article L2122 du Code général des Collectivités Territoriales en ajoutant l'alinéa 2 relatif à la fixation des tarifs.

### **- Pose d'une pierre tombale**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge l'achat d'une pierre tombale d'un montant d'environ 1500 euros pour Madame Victoria WEBER, habitante de Malakoff, décorée de la légion d'honneur pour son rôle pendant la seconde guerre mondiale au sein du célèbre escadron « Normandie-Niemen ».

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

## **- Maison de la Vie Associative : travaux de reconstruction - protocole transactionnel pour indemnisation des dégâts causés à une propriété voisine**

Les travaux de reconstruction de la Maison de la Vie Associative ont entraîné des mouvements dans l'immeuble situé au n°13 Sentier du tir, appartenant à M. et Mme Da Silva.

Un règlement amiable a donné lieu à un protocole transactionnel qui fixe le coût des travaux à 12 019,24 TTC à répartir entre les signataires du protocole. Pour la ville de Malakoff, la participation est de 3 707,60 € TTC. Cette somme sera inscrite sur l'exercice budgétaire 2009 et versée à Monsieur et Madame Da Silva sous la condition que ceux-ci produisent tout document justifiant la réalisation effective des travaux.

## **- Travaux de réfection d'un mur extérieur au 19 avenue Pierre Larousse : dépôt d'une déclaration de travaux**

Une partie du mur de clôture de la propriété communale au 19 avenue Pierre Larousse penche ostensiblement vers le trottoir. Afin de prévenir tout risque d'effondrement, des travaux de rénovation sont projetés. Pour cela une demande de déclaration de travaux sera déposée.

## ***CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE***

### **- Avenant au Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avec le Conseil Général**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer toutes demandes de subvention auprès du Conseil général pour le financement, au titre d'investissement et de fonctionnement pour certaines actions mises en œuvre au sein du Contrat Local de Sécurité et Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

## ***INTERCOMMUNALITE -SUD DE SEINE***

### **- Communication du rapport d'activité de l'année 2007.**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Sud de Seine. Il a été entériné le 19 juin 2008 par vote du Conseil communautaire et est disponible sur le site de l'Agglomération <http://www.suddeseine.fr> ou auprès du Secrétariat général de la Ville.

## ***PERSONNEL***

### **Les transformations et créations de postes suivants sont autorisées et seront imputées sur les comptes budgétaires 641/645**

Dans la filière administrative, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, la transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en un poste rédacteur. La dépense correspondante s'élève à 82 euros mensuels bruts (charges comprises).

Dans la filière technique, la transformation, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, de sept postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe en 7 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. La dépense correspondante s'élève à 700 euros mensuels bruts (charges comprises).

Dans la filière animation, la transformation, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, de deux postes d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en deux postes d'adjoint

d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la création d'un poste de coordinateur des projets jeunesse doté du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe. La dépense correspondante s'élève à 1820 euros mensuels bruts (charges comprises).

Dans la filière médico sociale, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, la création d'un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste d'assistant médico technique et d'un poste d'auxiliaire de soins et la transformation d'un poste d'agent social 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe. Le coût indiciaire mensuel, charges comprises, s'élève à 3773 euros.

Dans les filières administrative et médico sociale, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, la transformation d'un poste de rédacteur en un poste d'infirmier de classe supérieure.

Au Centre Municipal de Santé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, la création de vacations en biologie (8h), en radiologie (10h) et en orthodontie (17h30).

Dans le cadre de la modification du régime indemnitaire applicable au cadre d'emplois des bibliothécaires, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires est attribuée comme suit :

- bibliothécaire chef de service de plus de 15 agents : coefficient 4
- bibliothécaire chef de service de moins de 15 agents : coefficient 3.5
- bibliothécaire : coefficient 3

#### **- Attribution d'un logement pour utilité de service**

Eu égard aux obligations d'astreinte de garde des locaux du parc automobile en dehors des heures de fonctionnement du garage municipal, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer un logement de fonction pour utilité de service à l'agent municipal chargé de la surveillance des locaux du garage municipal et de la permanence téléphonique. Ce logement sera concédé moyennant une redevance mensuelle fixée à 150 euros.

## **URBANISME**

#### **- Cession d'un bien immobilier au 149 rue Paul Vaillant Couturier**

Les membres du Conseil municipal autorisent la cession d'un bien immobilier sis 149 rue Paul Vaillant Couturier, lot issu de la division de la parcelle cadastrée section P numéro 276, consistant en un terrain non bâti d'une superficie de 130 m<sup>2</sup>, pour un prix de 21 500 euros à la S.C.I APRI-IONIS.

#### **- Taxes d'urbanisme dues par la SODEARIF : remise de pénalités et intérêts de retard**

Les membres du Conseil Municipal approuvent la remise gracieuse à la SODEARIF des pénalités de retard d'un montant de 15 566 euros dues pour défaut de paiement de la première échéance de la taxe locale d'équipement et du plafond légal de densité liés à la délivrance du permis de construire n°046.06.B.0573 relatif à la construction de deux foyers pour handicapés 53-55 rue Gambetta à Malakoff.

# AFFAIRES À SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DÉLIBÉRATION :

## FINANCES

### - Adoption du Projet de Décision Modificative N°1 du budget de la ville et du budget annexe des parkings pour l'exercice 2008

Rapporteur : Mme le Maire

La décision modificative pour le budget 2008 de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour 1 417 455,48 euros et en recettes et dépenses d'investissement pour 7 075 236, 55 euros.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	125 000	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- 28 731,55	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	500 000	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 109,52	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	221 566,81	
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS REÇUES		- 212 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4 000
001	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		2 677 567,42
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 045
024	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS		216 499
040	OPERAT. D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		-742 100
RAR – DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES-----		5 987 291,77	
RAR – RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES-----			5 115 225,13
<b>TOTAL INVESTISSEMENT CUMULE</b>		<b>7 075 236,55</b>	<b>7 075 236,55</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	549 691,39	
012	CHARGES DE PERSONNEL	888 914	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	492 552	
66	CHARGES FINANCIERES	102 427,09	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	110 000	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 045	
042	OPERAT. D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-742 174	
013	ATTENUATION DES CHARGES		
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE		85 462
73	IMPOTS ET TAXES		7 172
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		312 541
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		225 302
76	PRODUITS FINANCIERS		46 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		8 000
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		732 978,48
<b>TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 417 455,48</b>	<b>1 417 455,48</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 492 692,03</b>	<b>8 492 692,03</b>

Celle du budget des parkings à 11 218,28 euros en fonctionnement et 40 000 euros en investissement :

		DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	40 000	
001	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		147 062,04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		- 107 062,04
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>40 000</b>	<b>40 000</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 218,28	
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		11 218,28
TOTAL DE FONCTIONNEMENT			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>51 218,28</b>	<b>51 218,28</b>

Ces décisions modificatives sont votées chapitre par chapitre et adoptées par le conseil Municipal par 27 voix dont 1 mandat.

Le groupe de l'UMP vote contre et le représentant du MODEM s'abstient.

### **- Imposition des habitations principales : Révision des abattements**

Rapporteur : Mme le Maire

Le contexte économique actuel se traduit par des réductions des financements de l'Etat ce qui affecte les collectivités locales dans leur gestion quotidienne des services publics locaux.

A Malakoff, une bonne gestion durable permet de résister encore. Les bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sont peu élevées (33<sup>ème</sup> sur 36). Elles ont peu changé depuis 1984 et les abattements n'ont pas été modifiés depuis 1970 et se situent au-delà du cadre légal actuel (tout en étant conforme au code général des impôts sur la base d'un texte antérieur et du fait de la stabilité des décisions municipales).

En effet le taux de l'abattement général qui est de 20% est donc supérieur au niveau maximum de droit commun actuel qui est de 15%.

Dés lors qu'une modification est prévue, il convient de se mettre en conformité avec le CGI, les abattements suivants sont donc proposés, applicables à la valeur locative des habitations principales à Malakoff :

*Abattement obligatoire pour charges de famille – Il relève de la loi :*

- 10% pour chacune des deux premières personnes à charges
- 15% pour chacune des personnes suivantes

*Abattements facultatifs :*

- Abattement général à la base au taux de : 10%
- Abattement spécial à la base au taux de : 15% en faveur des personnes à faibles revenu et selon les règles du code général des impôts.

Pour parvenir à maintenir les services rendus, ces modifications se traduiront par une augmentation des impôts locaux pour l'année 2009. L'augmentation moyenne de la taxe d'habitation au titre des abattements sera de 89 € par foyer fiscal et par an. La recette globale pour la ville s'élèvera à environ 430 000 € soit environ 14,30€ par habitant. La modification des abattements aura aussi une incidence sur les taxes foncières.

Cette mise en conformité avec la législation, retardée autant qu'il a été possible, n'évitera pas forcément une majoration des taux mais permettra de la limiter. Il faudra, en effet, équilibrer le budget 2009 et dans l'hypothèse la plus défavorable dont la probabilité semble ressortir des discussions en cours, il n'est pas possible d'exclure d'avance une telle augmentation.

Par 29 voix dont un mandat, le Conseil Municipal adopte les abattements suivants :

- L'abattement général à la base au taux de 10%
- L'abattement spécial à la base au taux de 15%
- Une majoration de l'abattement pour charge de famille de :  
5 points pour les personnes à charge suivantes.

Le groupe de l'opposition vote contre (Malakoff pour tous et les démocrates de Malakoff).

*Interventions de Madame Picard, Monsieur Charveron, Madame le Maire, Monsieur Paillon, Monsieur Allain, Madame Ghiati, Monsieur Guilmart, Madame Bachelon, Monsieur Clavel, Monsieur Koechlin*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **- Commission Consultative des Services Publics Locaux : désignation des associations locales appelées à siéger**

Rapporteur : Mme Picard

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les associations appelées à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit,

La Confédération nationale du Logement  
Malakoff Environnement  
Malakoff Village  
Le Secours Catholique  
Le Secours Populaire  
La Vigie

### **- Désignation du représentant du Conseil Municipal à la commission d'attribution des logements de l'OPH de Malakoff**

Rapporteur : Monsieur Cormier

Le Conseil Municipal par 29 voix dont un mandat désigne Madame Jacqueline Capus représentante de Madame le Maire pour siéger à la Commission d'Attribution des Logements de l'OPH de Malakoff.

Le groupe de l'opposition s'abstient.

### **- Adhésion de la ville de Malakoff à la « coalition des villes contre le racisme » initiée par l'UNESCO**

Rapporteur : Mme Moguerou

La coalition internationale des villes contre le racisme et les discriminations a été créée en 2004 sous l'égide de l'UNESCO. Il s'agit notamment d'un réseau d'observation des manifestations du racisme et des discriminations.

La ville de Malakoff a une longue tradition de non discrimination (Augustine Variot) et mène des actions concrètes dans ce domaine. Elle s'est associée aux résolutions et aux programmes de l'UNESCO pour l'émergence d'une culture de la paix dont la lutte contre les discriminations fait partie.

Dans ce contexte, un dossier répertoriant les actions de la ville sera élaboré afin de solliciter l'UNESCO pour que la ville de Malakoff participe à ce réseau de coalition internationale des villes contre le racisme et les discriminations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches utiles auprès de l'UNESCO.

### **- Contrat d'objectif du Directeur du Théâtre 71-Scène nationale**

Rapporteur : Mme Cordesse

Le théâtre 71 – Scène nationale à financement tripartite : Etat, Conseil général et la Ville de Malakoff. Le personnel du théâtre comprend 16 personnes. La ville met du personnel à disposition pour le ménage et le gardiennage.

Depuis 1997, les directeurs de Scène Nationale doivent proposer un contrat d'objectif et de moyens pour une période de 4 ans. Le contrat d'objectif de Pierre Ascaride, directeur du théâtre 71 a été voté par le Conseil d'administration du 7 juillet 2008. Le financement de ce contrat est une projection budgétaire pour les trois ans à venir.

Le projet artistique et culturel met l'accent sur :

- La pluridisciplinarité artistique
- La place des artistes et de la production des œuvres de la Scène nationale
- L'ouverture prochaine de la salle de répétitions
- La présence des œuvres de création et du répertoire
- Des actions en direction des publics
- Une implication territoriale (locale, départementale et régionale)

Par 34 voix dont un mandat et une abstention du représentant des démocrates de Malakoff, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce contrat. Un exemplaire complet de ce contrat est consultable au Secrétariat Général de la Mairie.

*Interventions de Monsieur Paillon, Madame Cordesse, Madame Moguerou*

### **- Approbation de la convention cadre avec la ville de Paris pour l'implantation de stations vélib'**

Rapporteur : Monsieur Avril

Le succès de l'opération « Vélib' » a conduit la ville de Paris à étendre ce dispositif aux communes limitrophes.

Sur le territoire de Malakoff, la ville de Paris installera, à sa charge, 9 stations vélib', soit environ 250 vélos. Une telle implantation bénéficiera aux habitants et salariés de Malakoff et contribuera à une réduction des flux automobiles ainsi qu'à une moindre pollution atmosphérique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention cadre entre la ville de Paris et la commune de Malakoff pour l'implantation de stations Vélib'.

*Interventions de Monsieur Paillon, Monsieur Avril, Monsieur Seignolles, Madame Ghiati, Madame le Maire, Monsieur Clavel*

## **AFFAIRES SOCIALES ET PETITE ENFANCE**

### **- Modification du règlement de fonctionnement relatif aux établissements et services municipaux d'accueil des jeunes enfants**

Rapporteur : Mme Guillois

La Municipalité gère à ce jour 4 structures d'accueil et doit modifier le règlement comme suit :

- Pour le calcul des participations familiales en structure d'accueil du jeune enfant, l'alignement sur l'année civile s'effectuera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, sur la base des ressources 2007 des familles. De fait les participations familiales applicables à ce jour sont reconduites jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2008 et leur modification aura lieu désormais au 1<sup>er</sup> janvier (1<sup>er</sup> juillet auparavant).

- Jusqu'à présent, lorsqu'une famille renonce tardivement à une place en établissement d'accueil, aucun paiement n'est demandé.

Dorénavant, lorsque le désistement aura lieu moins d'un mois avant la date d'entrée réservée la famille sera tenue de régler un mois complet de fréquentation (20 jours). Lorsque le désistement aura lieu plus d'un mois avant la date d'entrée réservée la famille sera tenue de régler deux semaines de fréquentation (10 jours).

Par 34 voix dont un mandat, le Conseil Municipal approuve la nouvelle rédaction du règlement de fonctionnement relatif aux établissements et services municipaux d'accueil des jeunes enfants et autorise Madame le Maire à le signer.

Le représentant des démocrates de Malakoff vote contre.

*Interventions de Monsieur Paillon, Madame Guillois, Madame Guérard*

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **- Travaux de restructuration du hall et de l'extension du local commercial 56 avenue Pierre Larousse : signature d'un avenant n°1 au marché 07-67**

Rapporteur : Mme Picard

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent Madame le Maire à passer l'avenant n°1 au marché 07-67 de maîtrise d'œuvre passé avec l'architecte Melda Fahmi pour la restructuration du hall et l'extension du local commercial 56 avenue Pierre Larousse.

Le marché fixait le forfait provisoire de rémunération à 10 404 € HT car les travaux ont été estimés à 115 600 € HT. Un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise FABER pour un montant de 203 288, 05 € HT. Le forfait définitif s'élèverait à 16 263, 04 euros. Cet avenant représenterait donc une augmentation de 56 % par rapport au montant initial du marché.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

*Interventions de Madame Bacelon, Madame Picard*

### **- Salles des conférences : travaux d'installation d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite - dépôt d'une demande de déclaration de travaux**

Rapporteur : Mme Picard

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de déclaration de travaux pour l'installation d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite pour l'accès de la salle des conférences sise au 22 rue Béranger.

**- Travaux de réfection du ravalement de la Maison des Arts : signature d'un avenant n°1 au marché n°07-39**

Rapporteur : Monsieur Métais

Par 31 voix pour et quatre abstentions du groupe de l'opposition, les membres du Conseil municipal autorisent Madame le Maire à passer l'avenant n°1 au marché 07-39 de maîtrise d'œuvre passé avec l'architecte Jean Christophe Tougeron pour les travaux de réfection du ravalement de la Maison des Arts.

Le marché fixait le forfait provisoire de rémunération à 9400 € HT pour des travaux estimés à 126 000 € HT. Deux marchés de travaux ont été conclus en mai 2008 avec l'entreprise SAPA pour un total de 199 950,96 € HT. Afin de tenir compte de l'évolution du programme et du coût réel des travaux, le forfait définitif s'élèverait à 14 996,32 euros HT soit une augmentation de 59%.

*Interventions de Monsieur Guilmart, Monsieur Métais, Madame Cordesse, Madame Picard, Madame le Maire, Monsieur Guilmart*

**CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

**- Fixation du tarif des consultations de diététique**

Rapporteur : Monsieur Oliveira

Depuis 2005, le CMS a mis en place des consultations gratuites en diététiques, des actions de promotion et d'éducation à la santé et des ateliers cuisine. Pour cela, une subvention de 30 000 euros en 2007 était versée par la sécurité sociale dans le cadre de l'accord national signé entre elle et les centres de santé.

En 2008, ces mesures ne seront plus financées par la CPAM 92. Or d'excellents résultats ont été obtenus dans ce domaine. Il apparaît donc indispensable de conserver les consultations diététiques et les actions de prévention pour répondre aux besoins de la population.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide la continuité de cette activité et fixe le prix de la consultation de diététique à 6,50 euros (Montant du ticket modérateur de médecine générale).

**- Fixation du tarif des séances d'orthodontie**

Rapporteur : Monsieur Oliveira

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création d'une consultation d'orthodontie au service dentaire du centre municipal de santé et en fixe les tarifs comme suit :

Tarifs CMS O.D.F				
	<b>Orthodontie interceptive TO 90=193,50€</b>	<b>Multibagues TO 90=193,50€</b>	<b>Multibagues ceramique TO 90=193,50€</b>	<b>Contention TO 75=161,25€</b>
MALAKOFF	493	516	650	271

## *MISSION ECONOMIQUE*

### **- Approbation de la convention à passer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine - FISAC Tranche 2**

Rapporteur : Madame Picard

Dans le cadre du plan de développement et de redynamisation du commerce - tranche 2, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine propose à la ville de renouveler l'opération « Charte qualité » à destination des artisans de Malakoff.

Il s'agit d'un label attribué aux artisans qui répondent à certains critères de qualité et d'accueil.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise, Madame le Maire à signer la convention avec la CMA 92

*Interventions de Monsieur Guilmart, Madame Ghiati, Madame Picard*

## *SANTÉ PUBLIQUE*

### **- Adhésion de la ville de Malakoff à l'association « Elus, Santé Publique et Territoires »**

Rapporteur : Monsieur Oliveira

L'association nationale « Elus, Santé Publique et Territoires » regroupe les élus des communes désireux de développer des programmes de santé publique ancrés dans leurs territoires et en concertation avec l'Etat.

Elle s'est fixée trois objectifs :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Affirmer le rôle des communes dans la mise en œuvre de politiques territoriales de santé publique
- Développer toutes formes de programmes de santé Publique

Le montant de la cotisation est fixé à un euro par tranche de 250 habitants soit 120 euros environ pour Malakoff.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'adhérer à l'association « Elus, Santé publique et territoires », à compter de l'année 2009.

## *SECURITE PUBLIQUE*

### **- Information sur la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde**

Rapporteur : Monsieur Oliveira

Le plan communal de sauvegarde PCS a été créé par la loi de modernisation de sécurité civile de 2004 et son élaboration s'impose à toutes les communes. Il a pour vocation d'organiser les obligations des communes en matière d'information préventive et de gestion des sinistres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le principe de lancement d'un plan communal de sauvegarde pour la ville de Malakoff

## **URBANISME**

### **- Acquisition d'un bien immobilier 43 boulevard Stalingrad – lots de copropriété n° 6 et 15 et n°8 et 16**

Rapporteur : Monsieur Cormier

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition d'un appartement de 41,5 m<sup>2</sup> et d'une cave sis 43 Boulevard de Stalingrad pour un montant de 165 000 € et l'acquisition d'un appartement de 44, 89 m<sup>2</sup> et d'une cave sis 43 Boulevard de Stalingrad pour un montant de 173 000 € dont 6000 € d'agence.

La ville acquiert depuis quelques années des propriétés dans la partie du Boulevard de Stalingrad située entre la place du Clos Montholon et le cimetière et ainsi que dans la rue Louis Girard afin de reconstituer une unité foncière suffisante pour réaménager à l'avenir l'îlot.

*Intervention de Madame Moguerou*

### **- Acquisition de biens immobiliers sis 54 avenue Pierre Brossolette– lot de copropriété n° 10 et lot de copropriété n°12**

Rapporteur : Monsieur Cormier

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition d'un appartement de 28,56 m<sup>2</sup> pour un montant de 45 696 € et d'un appartement de 16, 9 m<sup>2</sup> pour un montant de 34 000 € sis 54 avenue Pierre Brossolette. La ville acquiert depuis quelques années des propriétés situées dans le périmètre d'études « Péri-Brossolette ».

*Interventions de Monsieur Guilmart, Monsieur Cormier*

### **- Echange avec soulte : acquisition d'un bien immobilier 26 avenue du Maréchal Leclerc, cession d'un bien immobilier 5 impasse Césaire**

Rapporteur : Monsieur Cormier

Dans le cadre du périmètre d'études « péri-Brossolette », la commune a proposé aux propriétaires d'un pavillon situé au 26 avenue du Maréchal Leclerc d'échanger leur bien contre un terrain nu situé au 5 impasse Césaire où ils vont construire leur nouvelle maison.

Le bien était acheté à 372 600 € et la commune cédait son terrain à 232 600 €. Il en résultait une soulte de 140 000 € pour les propriétaires.

Néanmoins, ce terrain, occupé, auparavant par une activité automobile nécessitait des travaux de dépollution à prendre en charge par la ville.

Les acquéreurs devant effectuer des travaux de terrassement, il est apparu plus intéressant de faire effectuer ces travaux de dépollution par la même entreprise.

Les acquéreurs sont d'accord pour prendre en charge ces travaux en contre partie d'une augmentation de la soulte correspondant au coût de dépollution qui est estimé à 35 000 € TTC.

La soulte totale revenant aux propriétaires sera donc de 175 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise, Madame le Maire à signer tout acte ou document afférent à cet échange et inscrit la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

*Interventions de Monsieur Guilmart, Madame Capus*

## **VOIRIE - ENVIRONNEMENT**

### **- Signature d'une convention avec la SNCF pour la mise en peinture du Pont du Clos Montholon**

Rapporteur : Monsieur Seignolles

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec les villes de Vanves, Clamart et la SNCF au nom de Réseau Ferré de France pour la mise en peinture du pont du Clos Montholon situé à la fois sur les territoires des trois communes et sur la ligne de chemins de fer reliant Paris à Le Mans appartenant à Réseau Ferré de France (RFF).

*Interventions de Monsieur Seignolles, Madame le Maire*

## **INFORMATIONS**

- Présentation de l'agenda 21 / Projet territorial de développement durable par Sud de Seine : Présentation de la démarche et de la mobilisation - Annonce de la présentation publique du projet, le lendemain 1<sup>er</sup> octobre, à la maison de la vie associative

*Intervention de Monsieur Olivier Girma, Chargé de mission Développement Territoriale à Sud de Seine*

### **- Déclaration d'intention d'aliéner.**

Rapporteur : Mme le Maire

Madame Le Maire informe les conseillers des transactions immobilières pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

## **VŒUX - COMMUNICATIONS - AFFAIRES DIVERSES**

### **- Vœu relatif au fichier EDVIRSP (ex EDVIGE)**

Rapporteur : Monsieur Goutner

Par 32 voix pour dont un mandat, le Conseil Municipal adopte le vœu suivant :  
Les trois représentants du groupe « Malakoff pour tous » votent contre.

***La mobilisation citoyenne a conduit le gouvernement à reculer sur certaines dispositions prévues par le fichier EDVIGE (fichage des personnalités publiques, données relative à la santé ou à la sexualité).***

*Le projet de décret actuel continue de remettre en cause les libertés publiques et individuelles.*

*Il est toujours prévu de ficher les jeunes dès 13 ans sur simple soupçon ou méfiance sans l'existence d'infraction, mais sur leur dangerosité présumée.*

*Ce fichage d'enfants risque de stigmatiser des catégories de jeunes bien précises (jeunes des banlieues) et de renforcer les discriminations.*

*Il est toujours prévu de ficher tout citoyen ou organisation désignés comme « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ».*

*Il est toujours possible d'inscrire dans le fichier des données concernant les origines ethniques, les opinions politiques, religieuses, philosophiques.*

*Il n'est pas toujours prévu un droit à l'information ou un droit d'opposition, notamment comme le stipule la convention internationale des droits de l'enfant.*

*Le conseil municipal exige le retrait du décret EDVIRSP (Exploitation Documentaire et la Valorisation de l'Information Relative à la Sécurité Publique), nouvelle dénomination de EDVIGE qui instaure un niveau de surveillance des citoyens complètement disproportionné et incompatible avec un état de droit digne de ce nom.*

*Le conseil municipal exige que toute question relevant des libertés publiques fasse l'objet d'un débat et d'un vote au parlement.*

*Intervention de Monsieur Guilmart*

### **- Vœu relatif au service minimum dans les écoles**

Rapporteur : Mme Alaudat

Par 31 voix pour dont un mandat, le Conseil Municipal adopte le vœu suivant :

Le groupe de l'opposition vote contre (Malakoff pour tous et les démocrates de Malakoff)

**Alors** qu'une forte mobilisation des enseignants et des parents exige les moyens d'une politique éducative visant la réussite de tous les élèves et conteste les suppressions de postes dans l'Education nationale,

**Que** l'expérimentation du service d'accueil des élèves par seulement 2 700 communes volontaires sur les 17 000 concernées a été un échec,

**Que** les déclarations de l'Association des Maires de France des 8 janvier et 6 mai 2008 ont mis en garde les maires sur un service minimum dans les écoles en cas de grève,

La loi instituant l'obligation pour les maires d'organiser l'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires les jours de grève des enseignants a été votée en plein congés d'été.

**Le Conseil municipal de Malakoff, réuni le 30 septembre 2008, conscient des difficultés qu'engendre tout mouvement social pour les familles et les enseignants,**

**Considère** qu'il ne peut incomber aux communes d'organiser ce service d'accueil des enfants lors d'un conflit car cette question relève de la responsabilité de l'Etat et de l'Education nationale,

**Considère** que si le Gouvernement veut réellement répondre aux besoins des élèves, aux attentes des parents, du personnel de l'Education nationale et des agents des collectivités locales travaillant dans les écoles, il ne doit pas se désengager de ses responsabilités d'Etat sur les communes,

**Considère** que l'Etat doit prendre toutes ses responsabilités en créant les conditions d'un vrai dialogue social afin d'éviter la grève.

**Le Conseil municipal, solidaire des revendications des personnels de l'Education nationale,**

**Refuse** de mettre en place un accueil qui se résumerait à une simple garderie ce qui ne correspond pas à la mission première de l'éducation qui est de former et non d'accueillir,

**Refuse** que les agents territoriaux de la commune remplacent les fonctionnaires de l'Etat dans le cadre de leur mission éducative ce qui n'est pas leur vocation, et contraire au Code du travail,

**Refuse** l'organisation d'un service minimum financé par les retenues sur les salaires des enseignants grévistes, subterfuge indigne portant atteinte au droit de grève, droit inscrit dans la Constitution, tentant ainsi de diviser les personnels.

**Le Conseil municipal de Malakoff attaché aux principes de la libre administration des affaires de la Commune, au droit de grève et au service public de l'Education nationale,**

**Demande** au Président de la République le retrait de la loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

**Demande** à l'Education nationale d'assumer elle-même son rôle de service public.

*Intervention de Monsieur Guilmart, Monsieur Métais et Madame le Maire*

#### **- Vœu relatif au maintien du Fond de compensation de la TVA**

Rapporteur : Monsieur Seignolles

Par 31 voix pour dont un mandat, le Conseil Municipal adopte le vœu suivant :  
Le groupe de l'opposition s'abstient

**Considérant** que le Gouvernement veut intégrer le fonds de compensation de la TVA dans l'enveloppe des dotations 2009 et le supprimer dès 2010, ce qui aboutira à taxer à hauteur de 19,6% chaque nouvel investissement financé par une collectivité locale.

**Considérant** que l'investissement local contribue pourtant à hauteur de 73% à l'investissement public en France et qu'il est un des plus importants facteurs de la croissance économique.

**Considérant** que si cette décision est mise en œuvre, la seule alternative des collectivités sera soit de réduire de près de 20% leurs investissements, soit d'augmenter les impôts locaux réduisant un peu plus encore le pouvoir d'achat de nos administrés.

**Considérant** enfin que cette nouvelle taxe sur l'investissement des collectivités locales vient s'ajouter au désengagement de l'Etat dans tous les domaines, aux transferts de charges non compensés, aux normes imposées, au plafonnement de la taxe professionnelle et à la hausse du prix du « panier du Maire ».

*Le Conseil municipal, réuni ce jour, refuse que l'Etat s'enrichisse sur le dos des collectivités locales en taxant leurs investissements financés par les impôts locaux, instituant ainsi une double peine fiscale pour le contribuable local.*

*Les élus de la Ville de Malakoff demandent au Gouvernement le maintien du fonds de compensation de la TVA et le rétablissement d'une relation basée sur la confiance avec les collectivités territoriales, le respect de leurs compétences et des engagements pris.*

*Après les annonces récentes concernant la DSU, les élus de Malakoff, comme les élus de toutes les villes touchées par cette mesure, demandent au Comité des Finances Locales de*

*revoir la décision de suppression de la DSU à 238 communes dont 8 communes dans les Hauts-de-Seine.*

*Pour Malakoff, cela représenterait une perte de 265 555 euros en 2010, et dès 2009 de 133 777 euros. Nous nous élevons contre la suppression de la prise en compte du nombre de logements sociaux dans les critères établis pour percevoir cette DSU. Cette décision est scandaleuse et injuste !*

*Nous nous associons aux initiatives de l'AMIF décidées lundi matin : actions nationales de l'Association Villes et Banlieues, sollicitation des parlementaires de l'Ile de France, communiqué de presse de l'AMIF, demande d'entrevue au premier ministre, courriers aux parlementaires dans le débat budgétaire.*

*Intervention de Monsieur Guilmart*

### **- Vœu relatif au projet de délocalisation de la statistique publique à Metz**

Rapporteur : Mme le Maire

Par 31 voix pour dont un mandat, le Conseil Municipal adopte le vœu suivant :

Les trois représentants du groupe « Malakoff pour tous » votent contre.

Le représentant du groupe « des démocrates de Malakoff » s'abstient.

*La Présidence de la République a annoncé le 2 septembre sa volonté de créer un pôle statistique à Metz, ceci pour combler la perte économique due au départ des militaires présents dans la région. L'ensemble des services du système statistique public est concerné par ce projet de restructuration (INSEE Malakoff et établissements régionaux, services statistiques ministériels nationaux et régionaux).*

*Le chiffre de 1000 statisticiens publics aurait été avancé par le Président lui-même lors de sa rencontre avec les élus mosellans. Le secrétaire d'Etat H. Falco évoquait un chiffre encore bien supérieur cet été.*

*Cette décision a été prise sans aucune concertation. Elle n'a pris en considération ni l'organisation de la statistique publique ni son fonctionnement en région et dans les services ministériels, ni le sort des agents potentiellement concernés.*

*Ceux qui connaissent l'organisation de la statistique publique en France et ailleurs savent qu'une bonne partie de ses fonctions doivent être exercées auprès des centres de décisions stratégiques publics nationaux et des centres de recherche nombreux et divers d'Ile de France pour être véritablement utiles au pilotage de l'Etat et de l'économie, pour contribuer efficacement au débat économique et social.*

*Cette délocalisation ne peut que conduire à l'affaiblissement du potentiel intellectuel et scientifique de la statistique publique. La plupart de ses cadres ne suivront pas et les meilleurs trouveront facilement un employeur ailleurs en région parisienne. Le bilan des délocalisations précédentes, pour des organismes publics de ce type, est clair sur ce plan.*

*Il ne s'agit pas d'opposer les risques pour la qualité de la statistique publique aux intérêts pour la redynamisation de la Lorraine : ce ne sont pas quelques centaines d'emplois qui permettront de redynamiser cette région alors que le gouvernement néglige les grands travaux d'infrastructure, qu'il multiplie les attaques contre les services publics de proximité : suppressions de tribunaux, de classes d'écoles, d'hôpitaux, de bureaux de poste et bientôt de sous-préfectures.*

*C'est l'avenir de centaines de familles d'agents de l'INSEE et autres fonctionnaires des ministères, dont plusieurs dizaines à Malakoff, qui est déstabilisé par le seul fait du prince.*

*Il n'y a pas de fatalité à ce projet arbitraire visant à saborder une institution qui, faisant son travail de production d'informations, renvoie au pouvoir actuel la réalité de ses résultats et non ceux qu'il souhaiterait pouvoir afficher. C'est donc une question d'intérêt général, de citoyenneté.*

*C'EST POURQUOI, le conseil municipal de Malakoff, solidaire des agents de l'INSEE et des services statistiques des ministères, demande aux pouvoirs publics l'abandon de ce projet néfaste pour la démocratie et les agents publics concernés.*

*Interventions de Monsieur Delahaye, Monsieur Guilmart, Monsieur Allain*

## **ARRÊTÉS PRIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

2008-61 : Foyer résidence pour personnes âgées Joliot Curie : revalorisation de la redevance d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008

2008-62 : Parc privé communal : revalorisation des loyers des baux d'habitation

2008-63 : Parc privé communal : revalorisation des loyers des baux de stationnement

2008-64 : Marché à procédure adaptée n° 08-42 pour les travaux de rénovation et d'aménagement du groupe scolaire Guy Moquet

2008-65 : Marché à procédure adaptée n° 08-38 pour la fourniture de matériel de cuisson, de froid, de laverie et de buanderie

2008-66 : Marché à procédure adaptée n° 08-43 pour la fourniture et pose d'entourage d'arbres

2008-67 : Marché à procédure adaptée n° 08-44 pour les travaux de rénovation du sol de l'appartement de fonction de l'école Fernand Léger

2008-68 : Marché à procédure adaptée n° 08-33 pour les travaux de ravalement de la Maison des Arts

2008-69 : Marché à procédure adaptée n° 08-47 pour la fourniture de réactifs de laboratoire pour l'appareil d'hématologie Sysmex

2008-70 : Marché à procédure adaptée n° 08-48 pour la fourniture de réactifs de consommables pour un automate d'immuno-enzimologie

2008-72 : Marché à procédure adaptée n° 08-49 pour les travaux de rénovation et d'aménagement du groupe scolaire Guy Moquet : maçonnerie, agencement et peinture

2008-73 : Centre socioculturel Pierre Valette : revalorisation des tarifs des participations familiales

2008-75 : Marché à procédure adaptée n° 08-51 pour le service de maintenance des installations de chauffage lot 1 entretien et dépannage

2008-76 : Marché à procédure adaptée n° 08-52 pour la fourniture d'un véhicule utilitaire avec cellule isotherme

2008-77 : Convention de prêt consolidable de la Caisse d'Épargne Ile de France de 1 500 000 euros avec période de mobilisation reconstituable – contrat Flexilis A7508298

2008-78 : Dérogation au principe du repos hebdomadaire le dimanche 31 août 2008 à l'ensemble des commerces de détail alimentaires et non alimentaires

2008-79 : Marché à procédure adaptée n° 08-53 pour la fourniture d'une centrifugeuse réfrigérée sur pied

2008-80 : Marché à procédure adaptée n° 08-54 pour la dépollution de locaux industriels  
6/6 bis passage du Petit Vanves à Malakoff

2008-81 : Dérogation au principe du repos hebdomadaire le dimanche 14 septembre 2008  
à l'ensemble des commerces de détail alimentaires et non alimentaires

2008-82 : Marché à procédure adaptée n° 08-55 pour la maintenance de matériel de  
cuisson, de froid, de laverie et de buanderie

2008-83 : Représentation municipale au sein des commissions administratives chargées de  
réviser et d'établir la liste électorale de la commune

2008-84 : Modification de l'occupation d'un logement de fonction dans le groupe scolaire  
Fernand Léger

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50**

**La secrétaire de séance,  
Madame Patricia Chalumeau**

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE
------------------------------------